

**RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE PRESENTE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUN 2025**

*EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024
COMPTES CONSOLIDES*

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

L'exercice clos le 31 août 2024 constitue le 22^{ème} exercice de consolidation obligatoire du groupe. Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur, et notamment le règlement ANC 2020-01.

Vous trouverez en annexe aux comptes consolidés le référentiel comptable, les modalités de consolidation, les méthodes et règles d'évaluation ainsi que le périmètre de consolidation avec un organigramme au 31 août 2024.

Les changements comptables susceptibles d'affecter la comparabilité des comptes sont de trois natures :

- Changement de méthodes comptables,
- Changement d'estimation,
- Correction d'erreurs.

Les évènements importants survenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Le 6 novembre 2023, la société PRO ALTERNA a cédé des parts sociales détenues dans le capital du GIE GMI aux entités du groupe ci-après :
 - o L'association COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (70 parts),
 - o La société FIGS EDUCATION (10 parts),
 - o LA SOCIETE RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (10 parts),
 - o La société TNK ALTERNANCE (10 parts),
- Le 4 mars 2024, le conseil de gouvernance et d'animation a décidé de coopter Monsieur Jean-François GUILLOT, en qualité de membre du conseil de gouvernance

- Les 30 mai 2024 et 8 juillet 2024, le conseil de gouvernance et d'animation a décidé de coopter les sociétés ICS Limited et Goethe. Corrélativement, les représentants légaux de ces deux sociétés ont démissionné du conseil de gouvernance et d'animation
- Le 30 juin 2024, la société Réseau Compétences et Développement a acquis huit (8) actions complémentaires de la société TNK Alternance pour un montant de 37.333 €.
- Le 22 juillet 2024, l'assemblée générale de la société FOCORA a approuvé la transmission universelle du patrimoine de la société IHEDREA SARL dont elle détenait 100% des parts.
- Depuis le 1^{er} octobre 2023, la société déclare la TVA collectée selon le régime de la TVA sur les débits. Au cours des exercices précédent, la société appliquait le régime de déclaration selon les encaissements.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, la société Réseau Compétences et Développement a créé un groupe de TVA avec un certain nombre de ses filiales et des associations dont elle est membre.

La création de ce groupe de TVA à pour principales conséquences l'absence de TVA sur les facturations intra-groupe (à l'exception des facturations des SCI), et l'application du prorata de déduction de TVA récupérable calculé au niveau du groupe de TVA.

Pour les entités Réseau Compétences et Développement, GIE GMI et FIGS EDUCATION, la TVA n'est plus récupérable à 100%, il est fait application du taux de récupération calculé au niveau du groupe de TVA soit 7% pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024. La Société Réseau Compétences et Développement, du fait de son adhésion au groupe de TVA, a calculé et comptabilisé des régularisations de TVA sur immobilisations. Le montant de la TVA à régulariser au 31 août 2024 est de 365.499 €.

En outre, les sociétés Réseau Compétences et Développement, TNK Alternance et FIGS EDUCATION doivent à présent payer la taxe sur les salaires. Les montants comptabilisés en charge pour l'exercice clos les 31 août 2024 sont de 105 K€ pour Réseau Compétences et Développement, 84 K€ pour TNK Alternance et 18 K€ pour FIGS EDUCATION.

1. SITUATION ET EVOLUTION DES AFFAIRES, DE L'ACTIVITE, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE C&D

Nous vous rappelons que l'activité du groupe s'articule autour de deux axes principaux :

- L'enseignement (2^{ème} et 3^{ème} cycle),
- La formation professionnelle continue (inter, intra, alternance et apprentissage).

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 133.895 K€ contre 123.386 K€ pour l'exercice précédent dont :

- 109.850 K€ pour l'activité formation professionnelle (dont la formation par la voie de l'apprentissage),
- Un chiffre d'affaires nul pour l'activité d'enseignement (formation initiale),
- 24.045 K€ d'activités diverses, essentiellement de la refacturation.

Le résultat net des entreprises intégrées s'est soldé, au 31 août 2024, par une perte de (1.226) K€ contre un bénéfice de 6.550 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'est soldé, au 31 août 2024, par une perte de (1.226) K€ contre un bénéfice 7.161 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net du groupe RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT est négatif de **(1.102) K€** contre un résultat positif de 7.005 K€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 37.533 K€ contre 39.839 K€ pour l'exercice précédent.

Ses créances s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, à 54.727 K€ contre 60.138 K€ pour l'exercice précédent.

Ses dettes s'élèvent, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, à 184.446 K€ contre 168.334 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen de l'exercice 2024 s'élève à 121 personnes contre 90 pour l'exercice précédent.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Un organigramme du périmètre de consolidation du groupe vous est communiqué en annexe aux états financiers (pages 14).

Cet organigramme fait apparaître les pourcentages de la participation de la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (RC&D) dans le capital social de ses filiales.

3. EVOLUTIONS PREVISIBLES DU GROUPE : PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LES ENTREPRISES APPARTENANT AU PERIMETRE D'INTEGRATION SERONT CONFRONTEES

Nous avons l'intention de poursuivre le développement de nouvelles stratégies et de mettre en œuvre une simplification de l'organisation juridique du groupe, afin de maintenir notre activité dans un environnement politique fluctuant.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 août 2024, date de la clôture de l'exercice, il est à signaler :

- Le 18 septembre 2024 le conseil de gouvernance et d'animation a :
 - o Pris acte de la démission de la société Thomas Legrain Conseil de la direction générale de la société et du Conseil de gouvernance et d'animation, cette démission prenant effet à la fin du mois de septembre 2024,
 - o Nommé Monsieur Thomas LEGRAIN, en qualité de Directeur général de la société avec effet au 1^{er} octobre 2024. En conséquence, Monsieur Thomas LEGRAIN devient membre de droit du Conseil de gouvernance et d'animation à partir de cette même date,
 - o Coopté Monsieur Bernard MONTEIL, en qualité de membre du Conseil de gouvernance et d'animation,
- Le 24 septembre 2024, la Présidence de la société a décidé de révoquer tous les membres du Conseil de gouvernance et d'animation à l'exception des membres de droit,
- Le 2 octobre 2024, le Conseil de gouvernance et d'animation a décidé de coopter de nouveaux membres : Mesdames Brigitte SERRE et Nathalie SERRE ainsi que Monsieur Bernard MONTEIL,

- Le 13 novembre 2024, le Conseil de gouvernance a approuvé l'emprunt par le GIE GMI auprès de la banque CIC Lyonnaise de banque pour le financement des opérations d'emménagement des nouveaux campus pour un montant de 6.150.000 € et pour une durée de quatre ans. Il a également autorisé la société Réseau Compétences et Développement à se porter caution de cet emprunt,
- Le 20 novembre 2024, l'assemblée générale de la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT réunie en sa forme extraordinaire a décidé de transférer le siège de la société à Courbevoie (92400), 1 rue Sainte Marie. La société a emménagé dans les nouveaux locaux de Courbevoie en janvier 2025, après une installation temporaire de ses bureaux (novembre et décembre 2024) dans les locaux de Puteaux (92800), 20 bis jardins Boieldieu,
- Le 10 décembre 2024, l'Associée unique des sociétés COMPETENCES PRO et PRO-ALTERNA a décidé de transférer le siège social de ces sociétés du 20 bis jardins Boieldieu 92800 Puteaux au 1 rue Sainte Marie, 92400 Courbevoie, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Le 16 décembre 2024, l'assemblée générale de la société COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL a décidé de transférer le siège social du 20 bis jardins Boieldieu 92800 Puteaux au 1 rue Sainte Marie, 92400 Courbevoie, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Le 12 mars 2025, la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT a autorisé la transformation juridique de la société COMPETENCES COMMERCE INTERNATIONAL en SAS, la réduction de son capital par rachat annulation de titres, et l'absorption par cette dernière des sociétés COMPETENCES PRO et PRO ALTERNA,
- Le 3 avril 2025, l'assemblée générale de la société COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

Il est par ailleurs rappelé que :

Sur le litige en cours

Au cours de l'exercice 2023, un contentieux est né concernant des redevances de marques facturées par la société RÉSEAU COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT au groupe IGS (actuellement dénommé Groupe IGENSIA). Le 3 juillet 2023, ce dernier a assigné devant le tribunal judiciaire de Paris la société RÉSEAU COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT. La procédure à la date d'arrêtés des comptes est toujours en cours. A la clôture des comptes au 31 août 2023, une provision pour risque avait été comptabilisée à hauteur de 500 000 euros.

Le 16 décembre 2024, le tribunal judiciaire de Paris a fixé les dates de dépôts des conclusions au 3 février 2025 pour le groupe IGS et le 13 mars 2025 pour la société Réseau Compétences et Développement. Une ordonnance du juge de la mise en état du 17 mars 2025 a renvoyé l'affaire à l'audience du 26 juin 2025.

Corrélativement à ce litige, la société RÉSEAU COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT a déposé un référé au cours de l'exercice 2024 contre la société CIEFA (actuellement dénommée Groupe IGS CIEFA pour le paiement des redevances au titre de l'année 2022/2023 d'un montant de 1.422.983 € HT, et a titre provisionnel pour l'année 2023/2024 un montant de 1.181.038 € HT.

Par une ordonnance du 7 janvier 2025, le tribunal des activités économiques de Paris a débouté la société RÉSEAU COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT en indiquant que le référé n'avait pas lieu d'être du fait

que le litige concernant les marques n'avait pas été jugé sur le fonds et que l'absence de contestation sérieuse ne pouvait être établie.

Au 31 août 2024, l'ensemble des créances détenues par la société Réseau Compétences et Développement sur le CIEFA ont fait l'objet d'une comptabilisation d'une provision pour risque à hauteur de 100% soit un montant de 2,2 M€.

Le 25 février 2025, l'association IGS a assigné en référé la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT devant le Tribunal des activités économiques de Paris, aux fins de nomination d'un expert de gestion. Cette affaire sera évoquée à l'audience du 3 juin 2025.

Le 30 mars 2025, la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT, ainsi que l'association AFINUM ont assigné en référé aux fins de nomination d'un expert de gestion devant le Président du Tribunal des Activités Economiques de Paris. Cette affaire sera évoquée à l'audience des référés du 10 juin 2025.

Sur l'acquisition immobilière et son financement

La SCI Quai Paul Doumer a acquis un immeuble pour 46 250 000 euros dans le cadre de ses activités. Pour l'acquisition de l'immeuble et des travaux de réhabilitation à réaliser, la SCI Paul Doumer a souscrit les emprunts suivants :

- Le 1^{er} juillet 2023, la SCI Paul Doumer a souscrit un emprunt auprès de AIPF Association Internationale Pour La Formation d'un montant de 4 500 000 euros au taux de 4,75 % sur 15 ans. La 1^{ère} échéance de remboursement est intervenue le 1^{er} octobre 2023,
- Le 28 septembre 2022, la SCI Paul Doumer a souscrit un emprunt d'un montant maximum de 73 437 680 euros sur une durée de 15 ans à compter de la consolidation du prêt auprès des banques BNP Paribas, BRED Banque Populaire et Société Générale. Cet emprunt est composé de trois tranches :
 - Une tranche de 38 945 055 euros destinée à financer partie du prix d'acquisition,
 - Une tranche de 29 400 000 euros destinée à financer la partie hors taxe des travaux,
 - Une tranche de 5 092 625 euros destinée à financer les frais financiers.

Le montant des travaux au 31 août 2024 qui est comptabilisé en immobilisation en cours est de 75 288 549 €. L'entrée dans les locaux a été effective le 6 janvier 2025.

Sur la société GROUPE IGS- CIEFA

Il est à signaler une perte de contrôle sans cession de participation de la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT. La valeur des titres a été figée à l'actif du bilan pour la quote-part de capitaux propres qu'elle représentait à la dernière clôture, soit le 31 août 2023.

Sur l'engagement financier de Réseau Compétences et Développement

La société mère, RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT s'est engagée à apporter un soutien financier à ses filiales, FONCIERE COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT, FOCORA et la SCI Quai Paul Doumer, dans le cadre de leur exploitation ou jusqu'à leur fermeture définitive, et à prendre en charge les conséquences financières, tant passées qu'à venir.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

Nous vous informons que le groupe n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qui seront soumises à votre vote.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

La SAS Communication et Développement Social
Présidente
Représentée par Roger SERRE, son président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 1 659 042 euros
Siège social : 1 rue Sainte Marie – 92400 COURBEVOIE
950 039 065 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

EXTRAIT

(...)

L'assemblée générale constatant que le quorum requis pour statuer soumet aux votes des participants les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée donne pour l'exercice clos le 31 août 2024 quitus de sa gestion au Président.

Votes :

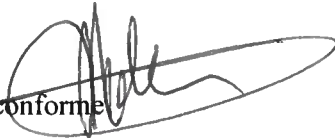
Contre : IGS : 9 217 voix (10%)

Pour : Reste des participants : 82 952 voix (90 %)

Cette résolution est adoptée

(...)

Extrait certifié conforme



LE PRESIDENT

Roger SERRE

Président de la SAS Communication et Développement Social, Présidente de la société RC&D



COMPÉTENCES & DÉVELOPPEMENT

Réseau d'écoles et de centres de formation

**Groupe Réseau Compétences et
Développement**

Comptes consolidés

Périmètre Légal

Exercice clos au 31 Août 2024

*Groupe Réseau Compétences et Développement
140 boulevard Malesherbes
75017 Paris*

1 Evenements significatifs

Les évènements et faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

a) Litige en cours

Au cours de l'exercice 2023, un contentieux est né concernant des redevances de marques facturées par la société Réseau Compétences & Développement avec un de ses partenaires. Le partenaire a assigné en justice la société Réseau Compétences & Développement en date du 3 juillet 2023, la procédure à la date d'arrêtés des comptes est toujours en cours. A la clôture des comptes au 31 août 2023, une provision pour risque avait été comptabilisée à hauteur de 500 000 euros.

Par courrier de décembre 2024, le tribunal judiciaire de Paris indique que les dépôts des conclusions devront être réalisés le 3 février 2025 pour le partenaire et le 13 mars 2025 pour la société Réseau Compétences et Développement.

Corrélativement à ce litige, la société Réseau Compétences et Développement a déposé un référé au cours de l'exercice 2024 contre le partenaire pour le paiement des redevances au titre de l'année 2022/2023 d'un montant de 1 422 983€HT, et a titre provisionnel pour un montant de 1 181 038€HT.

Par une ordonnance du 7 janvier 2025, le tribunal des activités économiques de Paris a débouté la société Réseau Compétences et Développement en indiquant que le référé n'avait pas lieu d'être du fait que le litige concernant les marques n'avait pas été jugé sur le fonds.

Au 31 août 2024 l'ensemble des créances détenues par la société Réseau Compétences et Développement sur le partenaire ont fait l'objet d'une comptabilisation d'une provision pour risque à hauteur de 100% soit un montant de 2,2 M€.

b) Continuité de l'exploitation

La société mère, Réseau Compétences & Développement SAS, s'est engagée à apporter un soutien financier à ses filiales, Foncière Compétences & Développement, FOCORA et la SCI Quai Paul Doumer, dans le cadre de leur exploitation ou jusqu'à leur fermeture définitive, et à prendre en charge les conséquences financières, tant passées qu'à venir.

c) Acquisition immobilière et financement

La SCI Quai Paul Doumer a acquis un immeuble pour 46 250 000 euros dans le cadre de ses activités. Pour l'acquisition de l'immeuble et des travaux de réhabilitation à réaliser, la SCI Paul Doumer a souscrit les emprunts suivants :

- Le 1er juillet 2023, la SCI Paul Doumer a souscrit un emprunt auprès de AIPF Association Internationale Pour La Formation d'un montant de 4 500 000 euros au taux de 4,75 % sur 15 ans. La 1ère échéance de remboursement est intervenue le 1er octobre 2023.

- Le 28 septembre 2022, la SCI Paul Doumer a souscrit un emprunt d'un montant maximum de 73 437 680 euros sur une durée de 15 ans à compter de la consolidation du prêt auprès des banques BNP Paribas, BRED Banque Populaire et Société Générale. Cet emprunt est composé de trois tranches :
 - Une tranche de 38 945 055 euros destinée à financer partie du prix d'acquisition.
 - Une tranche de 29 400 000 euros destinée à financer la partie hors taxe des travaux.
 - Une tranche de 5 092 625 euros destinée à financer les frais financiers.

Le montant des travaux au 31 août 2024 qui est comptabilisé en immobilisation en cours est de 75 288 549 €. L'entrée dans les locaux est prévue le 6 janvier 2025.

d) Acquisition titres

Acquisition de 8% des parts sociales de la société TNK Alternance pour un montant de 37 333 euros portant ainsi la détention du groupe à 83% contre 75% en 2023.

e) Cession titres

Cession des parts sociales de la société Groupement de Mutualisation Immobilière à des hors groupe, passant ainsi la détention du groupe de 41% à 34%.

f) Restructuration interne

En date du 22 juillet 2024, l'assemblée générale de la SAS FOCORA a approuvée l'absorption sous la forme d'une TUP de la Sarl IHEDREA dont elle détenait 100% des actions. Cette absorption a un effet comptable et fiscal au 30 août 2024.

g) CIEFA

Perte de contrôle sans cession de participation. La valeur des titres a été figée à l'actif du bilan pour la quote-part de capitaux propres qu'elle représentait à la dernière clôture, soit le 31 août 2023.

h) Création d'un groupe de TVA avec comme assujetti unique la SAS Réseau Compétences et Développement

Depuis le 1er janvier 2024 la société Réseau Compétences et Développement a créé un groupe de TVA avec un certain nombre de ses filiales et des associations dont elle est membre. La création de ce groupe de TVA a pour principales conséquences l'absence de TVA sur les facturations intra-groupe, et l'application du taux de TVA récupérable calculé au niveau du groupe de TVA.

La Société Réseau Compétences et Développement du fait de son adhésion au groupe de TVA a calculé et comptabilisé des régularisations de TVA sur immobilisations, le montant de la tva à régulariser au 31 aout 2024 est de 365 499 €.

2 Bilan consolidé

La présentation du bilan consolidé est en k€.

ACTIF	31/08/2024	31/08/2023	Note n°	PASSIF	31/08/2024	31/08/2023	Note n°
Actif immobilisé	154 646	135 207		Capitaux propres (part du groupe)	37 533	39 839	8.8
Immobilisations incorporelles	14 033	13 682	8.2	Capital	1 659	1 659	
<i>Dont écart d'acquisition</i>	<i>1 480</i>	<i>1 520</i>	8.1	Primes	5	5	
Immobilisations corporelles	136 512	117 823	8.3	Réserve et résultat consolidés	35 869	38 175	
Immobilisations financières	1 744	1 344	8.4	Autres			
Titres mis en équivalence	2 357	2 357	8.4	Intérêts minoritaires	467	777	
				Provisions	3 783	1 137	8.9
Actif circulant	71 583	74 881		Dettes	184 446	168 334	8.12
Stocks et en-cours	0	29	8.5	Emprunts et dettes financières	123 585	111 300	8.11
Clients et comptes rattachés	45 649	42 683	8.6-8.7	Fournisseurs et comptes rattachés	39 694	36 833	
Autres créances et comptes de régularisation	9 078	17 455		8.10	Autres dettes et comptes de régularisation	21 167	20 200
Valeurs mobilières de placement	506	128					
Disponibilités	16 350	14 585					
TOTAL	226 229	210 087		TOTAL	226 229	210 087	

3 Compte de résultat consolidé

La présentation du compte de résultat consolidé est en k€.

	31/08/2024	31/08/2023	Note n°
Chiffre d'affaires	133 895	123 386	8.13.1
Autres produits d'exploitation	2 715	4 148	8.13.2
Achats consommés	(529)	(549)	
Charges de personnel	(7 974)	(6 087)	8.13.3
Autres charges d'exploitation	(116 549)	(103 061)	8.13.4
Impôts et taxes	(1 100)	(1 624)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(5 901)	(2 722)	8.13.5
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort et dép EA	4 557	13 491	8.13
<i>Dotations aux amort et dépréciations des écarts d'acquisition</i>	(46)	(48)	
Résultat d'exploitation après dotations aux amort et dép EA	4 511	13 442	
Charges et produits financiers	(4 013)	(3 375)	8.14
Charges et produits exceptionnels	195	233	8.15
Impôts sur les résultats	(1 919)	(3 750)	8.16
Résultat net des entreprises intégrées	(1 226)	6 550	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	611	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 226)	7 161	
Intérêts minoritaires	(124)	157	
Résultat net (part du groupe)	(1 102)	7 005	
Résultat par action	-11,96 €	76,00 €	
Résultat dilué par action	-11,96 €	76,00 €	



3 place des Victoires
75001 PARIS



KPMG SA
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Réseau Compétences et Développement

Société par Actions Simplifiée

1 rue Sainte-Marie – 92400 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

Ce rapport contient 38 pages



3 place des Victoires
75001 PARIS



KPMG SA
Tour Egho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Réseau Compétences et Développement SAS

Siège social : 1 rue Sainte-Marie – 92400 COURBEVOIE

Capital social : € 1 659 042

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

A la collectivité des Associés de la société Réseau Compétences et Développement,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Réseau Compétences et Développement relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Périmètre de consolidation : nous nous sommes assurés de la correcte détermination du périmètre de consolidation retenu et des variations de la période, tel que détaillé dans la note 6 de l'annexe ;
- Opérations intragroupes : nous avons contrôlé l'existence, l'exhaustivité et l'exactitude des éliminations portant sur les opérations internes au groupe ;
- Contrats de location financement : nous avons contrôlé le correct retraitement des contrats de location-financement, selon les modalités décrites dans la note 5.4.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil de Gouvernance et d'Animation.

6 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 22 mai 2025

Paris la Défense, le 22 mai 2025

ATRIOM

KPMG SA

Marc Leclerc
Associé

Erik BOULOIS
Associé

COMPÉTENCES & DÉVELOPPEMENT

Réseau d'écoles et de centres de formation

**Groupe Réseau Compétences et
Développement**

Comptes consolidés

Périmètre Légal

Exercice clos au 31 Août 2024

*Groupe Réseau Compétences et Développement
140 boulevard Malesherbes
75017 Paris*

Sommaire

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

1	Evenements significatifs	4
2	Bilan consolidé	6
3	Compte de résultat consolidé	7
4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	8
5	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	9
5.1	Référentiel comptable	9
5.2	Utilisation d'estimation	9
5.3	Modalités de consolidation	9
5.3.1	Méthodes de consolidation	9
5.3.2	Écarts d'acquisition	10
5.3.3	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	10
5.4	Méthodes et règles d'évaluation	11
5.4.1	Immobilisations incorporelles	11
5.4.2	Immobilisations corporelles	11
5.4.3	Impôts différés	11
5.4.4	Contrats de location-financement	12
5.4.5	Immobilisations financières	12
5.4.6	Créances et dettes	12
5.4.7	Engagements de retraite	12
5.4.8	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	13
5.4.9	Résultats par action	13
6	Périmètre de consolidation	14
6.1	Activité	14
6.2	Organigramme au 31 août 2023	14
6.3	Liste des sociétés consolidées	15
6.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation	16
7	Comparabilité des comptes	17
7.1	Changements comptables	17
7.2	Variations de périmètre	17
8	Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations	17

8.1	Ecart d'acquisition	18
8.2	Immobilisations incorporelles	19
8.3	Immobilisations corporelles	20
8.4	Immobilisations financières	21
8.5	Stocks et en-cours	21
8.6	Ventilation des créances par échéance	22
8.7	Dépréciation de l'actif circulant	22
8.8	Capitaux propres	23
8.8.1	Composition du capital social	23
8.8.2	Variation des capitaux propres – Part du groupe	23
8.9	Provisions pour risques et charges	23
8.10	Impôts différés	24
8.11	Emprunts et dettes financières	25
8.12	Dettes d'exploitation	25
8.13	Résultat d'exploitation	26
8.13.1	Chiffre d'affaires par secteur	26
8.13.2	Autres produits	26
8.13.3	Les charges du personnel et effectif	26
8.13.4	Les autres achats et charges externes	27
8.13.5	Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	27
8.14	Résultat financier	28
8.15	Résultat exceptionnel	28
8.16	Impôt sur les bénéfices et impôts différés	30
8.16.1	Analyse de l'impôt sur les bénéfices et impôts différés	30
8.16.2	Preuve d'impôt	30
8.16.3	Suivi des déficits fiscaux	31
9	Engagements hors bilan	32
9.1.1	Engagements donnés	32
9.1.2	Engagements reçus	32
10	Autres informations	33
10.1.1	Événements postérieurs à la clôture	33
10.1.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	33
10.1.3	Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction	33

1 Evenements significatifs

Les évènements et faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

a) Litige en cours

Au cours de l'exercice 2023, un contentieux est né concernant des redevances de marques facturées par la société Réseau Compétences & Développement avec un de ses partenaires. Le partenaire a assigné en justice la société Réseau Compétences & Développement en date du 3 juillet 2023, la procédure à la date d'arrêt des comptes est toujours en cours. A la clôture des comptes au 31 août 2023, une provision pour risque avait été comptabilisée à hauteur de 500 000 euros.

Par courrier de décembre 2024, le tribunal judiciaire de Paris indique que les dépôts des conclusions devront être réalisés le 3 février 2025 pour le partenaire et le 13 mars 2025 pour la société Réseau Compétences et Développement.

Corrélativement à ce litige, la société Réseau Compétences et Développement a déposé un référé au cours de l'exercice 2024 contre le partenaire pour le paiement des redevances au titre de l'année 2022/2023 d'un montant de 1 422 983€HT, et a titre provisionnel pour un montant de 1 181 038€HT.

Par une ordonnance du 7 janvier 2025, le tribunal des activités économiques de Paris a débouté la société Réseau Compétences et Développement en indiquant que le référé n'avait pas lieu d'être du fait que le litige concernant les marques n'avait pas été jugé sur le fonds.

Au 31 août 2024 l'ensemble des créances détenues par la société Réseau Compétences et Développement sur le partenaire ont fait l'objet d'une comptabilisation d'une provision pour risque à hauteur de 100% soit un montant de 2,2 M€.

b) Continuité de l'exploitation

La société mère, Réseau Compétences & Développement SAS, s'est engagée à apporter un soutien financier à ses filiales, Foncière Compétences & Développement, FOCORA et la SCI Quai Paul Doumer, dans le cadre de leur exploitation ou jusqu'à leur fermeture définitive, et à prendre en charge les conséquences financières, tant passées qu'à venir.

c) Acquisition immobilière et financement

La SCI Quai Paul Doumer a acquis un immeuble pour 46 250 000 euros dans le cadre de ses activités. Pour l'acquisition de l'immeuble et des travaux de réhabilitation à réaliser, la SCI Paul Doumer a souscrit les emprunts suivants :

- Le 1er juillet 2023, la SCI Paul Doumer a souscrit un emprunt auprès de AIPF Association Internationale Pour La Formation d'un montant de 4 500 000 euros au taux de 4,75 % sur 15 ans. La 1ère échéance de remboursement est intervenue le 1er octobre 2023.

- Le 28 septembre 2022, la SCI Paul Doumer a souscrit un emprunt d'un montant maximum de 73 437 680 euros sur une durée de 15 ans à compter de la consolidation du prêt auprès des banques BNP Paribas, BRED Banque Populaire et Société Générale. Cet emprunt est composé de trois tranches :
 - Une tranche de 38 945 055 euros destinée à financer partie du prix d'acquisition.
 - Une tranche de 29 400 000 euros destinée à financer la partie hors taxe des travaux.
 - Une tranche de 5 092 625 euros destinée à financer les frais financiers.

Le montant des travaux au 31 août 2024 qui est comptabilisé en immobilisation en cours est de 75 288 549 €. L'entrée dans les locaux est prévue le 6 janvier 2025.

d) Acquisition titres

Acquisition de 8% des parts sociales de la société TNK Alternance pour un montant de 37 333 euros portant ainsi la détention du groupe à 83% contre 75% en 2023.

e) Cession titres

Cession des parts sociales de la société Groupement de Mutualisation Immobilière à des hors groupe, passant ainsi la détention du groupe de 41% à 34%.

f) Restructuration interne

En date du 22 juillet 2024, l'assemblée générale de la SAS FOCORA a approuvée l'absorption sous la forme d'une TUP de la Sarl IHEDREA dont elle détenait 100% des actions. Cette absorption a un effet comptable et fiscal au 30 août 2024.

g) CIEFA

Perte de contrôle sans cession de participation. La valeur des titres a été figée à l'actif du bilan pour la quote-part de capitaux propres qu'elle représentait à la dernière clôture, soit le 31 août 2023.

h) Création d'un groupe de TVA avec comme assujetti unique la SAS Réseau Compétences et Développement

Depuis le 1er janvier 2024 la société Réseau Compétences et Développement a créé un groupe de TVA avec un certain nombre de ses filiales et des associations dont elle est membre. La création de ce groupe de TVA a pour principales conséquences l'absence de TVA sur les facturations intra-groupe, et l'application du taux de TVA récupérable calculé au niveau du groupe de TVA.

La Société Réseau Compétences et Développement du fait de son adhésion au groupe de TVA a calculé et comptabilisé des régularisations de TVA sur immobilisations, le montant de la tva à régulariser au 31 aout 2024 est de 365 499 €.

2 Bilan consolidé

La présentation du bilan consolidé est en k€.

ACTIF	31/08/2024	31/08/2023	Note n°	PASSIF	31/08/2024	31/08/2023	Note n°
Actif immobilisé	154 646	135 207		Capitaux propres (part du groupe)	37 533	39 839	8.8
Immobilisations incorporelles	14 033	13 682	8.2	Capital	1 659	1 659	
<i>Dont écart d'acquisition</i>	<i>1 480</i>	<i>1 520</i>	<i>8.1</i>	Primes	5	5	
Immobilisations corporelles	136 512	117 823	8.3	Réserve et résultat consolidés	35 869	38 175	
Immobilisations financières	1 744	1 344	8.4	Autres			
Titres mis en équivalence	2 357	2 357	8.4	Intérêts minoritaires	467	777	
				Provisions	3 783	1 137	8.9
Actif circulant	71 583	74 881		Dettes	184 446	168 334	8.12
Stocks et en-cours	0	29	8.5	Emprunts et dettes financières	123 585	111 300	8.11
Clients et comptes rattachés	45 649	42 683	8.6-8.7 8.10	Fournisseurs et comptes rattachés	39 694	36 833	
Autres créances et comptes de régularisation	9 078	17 455		Autres dettes et comptes de régularisation	21 167	20 200	
Valeurs mobilières de placement	506	128					
Disponibilités	16 350	14 585					
TOTAL	226 229	210 087		TOTAL	226 229	210 087	

3 Compte de résultat consolidé

La présentation du compte de résultat consolidé est en k€.

	31/08/2024	31/08/2023	Note n°
Chiffre d'affaires	133 895	123 386	8.13.1
Autres produits d'exploitation	2 715	4 148	8.13.2
Achats consommés	(529)	(549)	
Charges de personnel	(7 974)	(6 087)	8.13.3
Autres charges d'exploitation	(116 549)	(103 061)	8.13.4
Impôts et taxes	(1 100)	(1 624)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(5 901)	(2 722)	8.13.5
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort et dép EA	4 557	13 491	8.13
<i>Dotations aux amort et dépréciations des écarts d'acquisition</i>	(46)	(48)	
Résultat d'exploitation après dotations aux amort et dép EA	4 511	13 442	
Charges et produits financiers	(4 013)	(3 375)	8.14
Charges et produits exceptionnels	195	233	8.15
Impôts sur les résultats	(1 919)	(3 750)	8.16
Résultat net des entreprises intégrées	(1 226)	6 550	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	611	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 226)	7 161	
Intérêts minoritaires	(124)	157	
Résultat net (part du groupe)	(1 102)	7 005	
Résultat par action	-11,96 €	76,00 €	
Résultat dilué par action	-11,96 €	76,00 €	

4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

La présentation du tableau de flux consolidé se fait en k€.

	31/08/2024	31/08/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET D'ENSEMBLE DES SOCIETES INTEGREES	(1 226)	7 161
Quote part de résultat dans les sociétés mises en équivalence		(611)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	6 238	2 577
- Variation des impôts différés	256	(596)
- Plus-values de cession	76	357
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	5 343	8 887
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	8 150	3 207
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 567	12 143
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(22 183)	(94 123)
Cession d'immobilisations	1 469	216
Acquisition d'immobilisations financières		
Trésorerie nette sur variations de périmètre	(77)	(1 999)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(20 791)	(95 906)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 200)	(1 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(158)	(76)
Prise participation Doumer		617
Subventions d'investissements reçues		666
Emissions d'emprunts	19 289	82 247
Remboursements d'emprunts	(8 565)	(1 129)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	9 366	81 325
VARIATION DE TRESORERIE	2 142	(2 438)
Trésorerie d'ouverture	14 713	17 152
Trésorerie de clôture	16 856	14 713

5 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe réseau Compétences et Développement sont établis conformément aux principes comptables définis par le Plan Comptable Général et aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

5.2 Utilisation d'estimation

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment des immobilisations corporelles, des impôts différés actifs, des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

5.3 Modalités de consolidation

5.3.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés considérées comme significatives, dans lesquelles la société Réseau Compétences et Développement exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les sociétés dans lesquelles, Réseau Compétences et Développement exerce un contrôle conjoint, sont consolidées par intégration proportionnelle. La SCI des Chasseurs, est ainsi intégrée proportionnellement au pourcentage de détention de la société Réseau Compétences et Développement, soit 33,3333 %. Le GIE GMI est intégré proportionnellement au pourcentage de détention de la société Réseau Compétences et Développement, soit 34 %.
- Les sociétés dans lesquelles Réseau Compétences et Développement exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés intégrées en mise en équivalence sont :

Filiales	Valeur des titres mise en équivalence	Contribution au Résultat consolidé
CIEFA SA	2 357	
Total	2 357	-

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 6.3 - « Périmètre de consolidation ».

5.3.2 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 10 ans.

Selon le règlement n° 2015-07, depuis le 1er janvier 2016, l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amorti. Il appartient à l'entité consolidante de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur des aspects techniques, économiques et juridiques.

Les entreprises sont autorisées, sans qu'elles aient besoin de le justifier, à conserver les durées d'utilisation antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan à la clôture au 31 décembre 2015.

Le groupe Réseau Compétences et Développement a opté pour la poursuite du plan d'amortissement initial pour tous les écarts d'acquisition existant au 31 août 2016.

5.3.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Au 31 août 2024, la consolidation porte sur toutes les entités du périmètre clôturant à cette date.

5.4 Méthodes et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

5.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les éventuelles transactions ou restructurations réalisées avec dégagement d'une plus-value entre les sociétés faisant partie du périmètre ne sont pas maintenues dans les comptes consolidés.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

La valeur nette comptable des fonds commerciaux significatifs fait l'objet d'un test de valeur annuellement.

5.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	De 10 à 60 ans
Installations	5 à 10 ans
Matériel et mobilier	3 à 5 ans

5.4.3 Impôts différés

Le groupe comptabilise des impôts différés issus :

- Des retraitements d'homogénéisation,
- Des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur, le taux utilisé est de 25 %.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe, dont la tête est Réseau Compétences et Développement.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer. Si la probabilité de récupération n'est pas établie, il est interdit de comptabiliser un actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

5.4.4 Contrats de location-financement

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail (voir ci-après) sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les franchises obtenues en début de contrat sont lissées sur la durée du bail.

Les franchises, abandons de créances et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs...) sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier (art. L 313-7) ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette dernière catégorie si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ; ou
- La durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ; ou
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

5.4.5 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

5.4.6 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.4.7 Engagements de retraite

Le montant des droits aux indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés est déterminé par application de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ; celui-ci est calculé selon la convention collective des organismes de formation et la convention collective de l'enseignement privé hors contrat.

Une provision est comptabilisée à ce titre dans les comptes.

5.4.8 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière récurrente et régulière.

5.4.9 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

6 Périmètre de consolidation

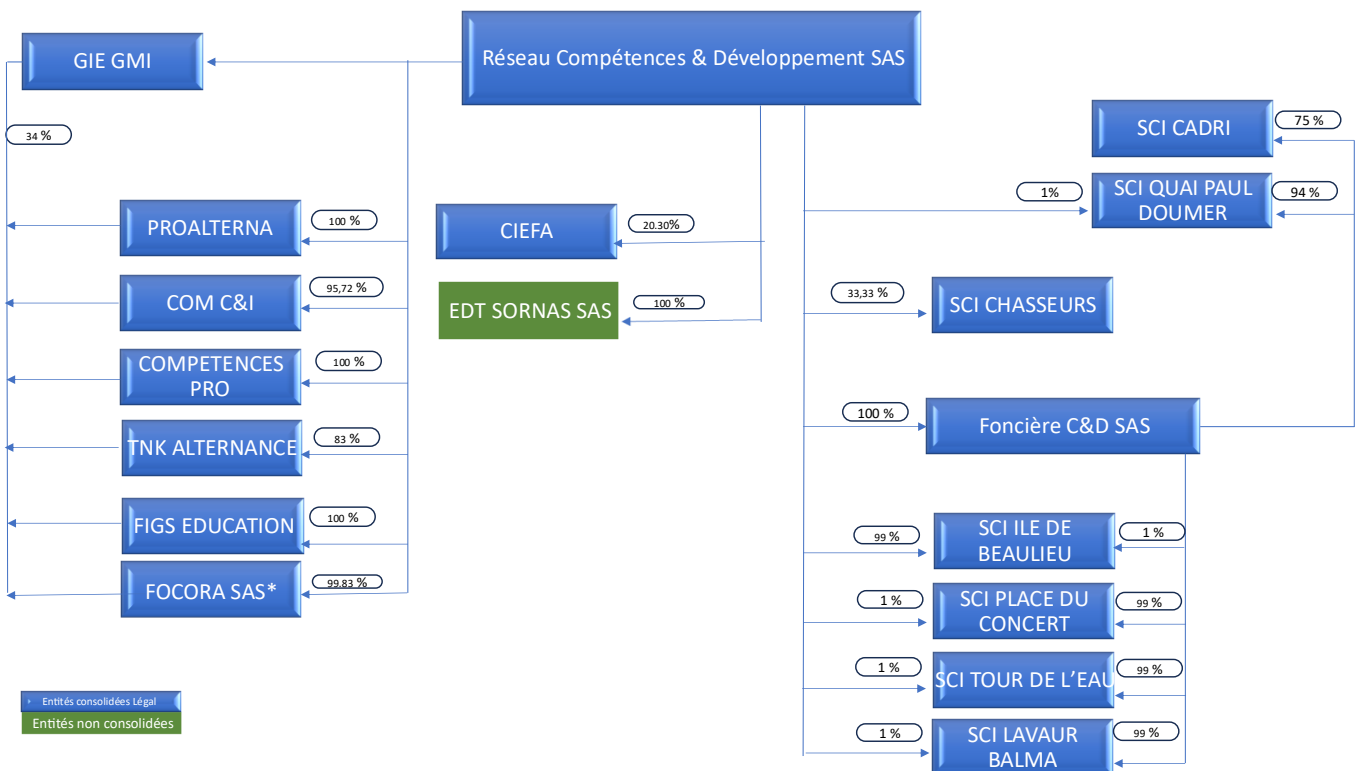
6.1 Activité

L'activité du groupe s'articule autour de trois secteurs :

- L'enseignement (2^{ème} et 3^{ème} cycle),
- La formation professionnelle continue (inter, intra, alternance),
- Autres (prestations de contrat d'assistance, prestations de services, prestations de services refacturées)

6.2 Organigramme au 31 août 2024

L'organigramme ci-dessous fait apparaître les pourcentages de contrôle des sociétés consolidées.



6.3 Liste des sociétés consolidées

Unités	Clôture			Ouverture		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Réseau Compétences & Développement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FIGS Education	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SCI des Chasseurs	33,33 %	33,33 %	IP	33,33 %	33,33 %	IP
CIEFA S.A.	20,30 %	20,30 %	MEE	20,30 %	20,30 %	MEE
PRO ALTERNA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FOCORA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Foncière Compétences & Développement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Compétences Commerce et International (ex IDRAC)	95,72 %	95,72 %	IG	95,72 %	95,72 %	IG
Compétences Pro SARL (ex IGEFI)	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
IHEDREA	99,80 %	99,80 %	Tupée	99,80 %	99,80 %	IG
SCI Ile de Beaulieu	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Tour de l'eau	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
GIE GMI	34,00 %	34,00 %	IP	41,00 %	41,00 %	IP
SCI Quai Paul Doumer	95,00 %	95,00 %	IG	95,00 %	95,00 %	IG
SCI Lavour Balma	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Place du Concert	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TNK Alternance	83,00 %	83,00 %	IG	75,00 %	90,00 %	IG
SCI CADRI	75,00 %	75,00 %	IG	75,00 %	75,00 %	IG

Nomenclature des méthodes de consolidation:

NI signifie Non Intégrée
 IG signifie Intégration Globale
 IP signifie Intégration Proportionnelle
 MEE signifie Mise En Equivalence

Société	Forme juridique	N° SIRET	Adresse	Date entrée	Acquisition ou création
Réseau Compétences & Développement	SAS	950 039 065 00129	20 bis, jardins Boieldieu - Paris La Défense 8 - 92800 Puteaux	N/A	N/A
FIGS Education	SAS	899 564 843 00022	20 bis, jardins Boieldieu - Paris La Défense 8 - 92800 Puteaux	20/05/21	Création
SCI DES 7 ET 11 AVENUE DES CHASSEURS	SCI	414 613 943 00011	7/11, av des Chasseurs - 75017 Paris	27/11/97	Création
CIEFA S.A.	SA	332 641 463 00028	12 rue Alexandre Parodi 75010 Paris	06/06/85	Création
PRO ALTERNA	SARL	399 134 691 00357	1, rue Sainte Marie - CS 50479 - 92415 Courbevoie Cedex	08/11/94	Création
FOCORA	SA	388 426 975 00040	47, rue Sergent Michel Berthet - 69009 Lyon	30/12/93	Acquisition
Foncière Compétences & Développement	SAS	895 121 358 00025	1, rue Sainte Marie -CS 50479 - 92415 Courbevoie Cedex	12/03/21	Création
Compétences Commerce et International	SARL	420 720 567 00304	1, rue Sainte Marie - CS 50479 - 92415 Courbevoie Cedex	01/11/98	Création
Compétences Pro SARL	SARL	389 617 564 00213	1, rue Sainte Marie - CS 50479 - 92415 Courbevoie Cedex	06/08/93	Création
IHEDREA	SARL	349 810 499 00096	Paris La Défense 8 - 20 bis, jardins Boieldieu - 92800 Puteaux	19/05/92	Acquisition
SCI Ile de Beaulieu	SCI	818 564 338 00023	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	19/02/16	Création
SCI Tour de l'eau	SCI	895 383 743 00013	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	19/03/21	Création
GIE GMI	GIE	832 542 146 00044	1, rue Sainte Marie - CS 50479 - 92415 Courbevoie Cedex	20/09/17	Création
SCI Quai Paul Doumer	SCI	918 954 975 00010	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	28/08/22	Création
SCI Lavour Balma	SCI	918 954 843 00010	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	28/08/22	Création
SCI Place du Concert	SCI	904 710 316 00012	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	21/10/21	Création
TNK Alternance	SAS	790 116 552 00049	1, rue Sainte Marie - CS 50479 - 92415 Courbevoie Cedex	01/04/22	Acquisition
SCI CADRI	SCI	379 029 176 00011	Rue de la croix verte, 34090 Montpellier	01/09/22	Acquisition

6.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes sont non consolidées dans la mesure où le groupe n'exerce pas d'influence notable.

Société	Titres détenus par	Capital détenu à	Valeur brute des titres non consolidés	Provision	Valeur nette comptable	Motif
ANGELDUC	C&D	10,00%	16K€	16K€	0K€	Absence d'influence notable
EDT SORNAS	C&D	100,00%	45K€	45K€	0K€	Pas d'informations suffisantes
BFCC	C&D		0,426K€		0,426K€	Absence d'influence notable
TOTAL			61,7 K€	61,3 K€	0,426 K€	

Ne disposant pas d'informations fiables relatives à la SAS E.D.T.A SORNAS acquise en 2019 par RCD, elle est exclue du périmètre de consolidation conformément à l'Article L233-19 du Code de Commerce. Une provision pour risque a été constituée au 31/08/2021 dans les comptes sociaux à hauteur des pertes estimées depuis l'acquisition, pour un montant de 163 K euros.

7 Comparabilité des comptes

7.1 Changements comptables

Les changements comptables susceptibles d'affecter la comparabilité des comptes sont de trois natures :

- Changement de méthodes comptables,
- Changement d'estimation,
- Correction d'erreurs.

Il n'y a pas de changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice.

7.2 Variations de périmètre

Acquisition de 8% des parts sociales de la société TNK Alternance pour un montant de 37 333 euros portant ainsi la détention du groupe à 83% contre 75% en 2023.

Cession des parts sociales de la société Groupement de Mutualisation Immobilière à des hors groupe, passant ainsi la détention du groupe de 41% à 34%.

8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont présentés en k€.

8.1 Ecart d'acquisition

Le groupe RCD a opté pour la poursuite du plan d'amortissement initial (cf. paragraphe 5.3.2)

	31/08/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	31/08/2023	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	31/08/2024
Valeurs brutes									
Compétences Pro	166				166				166
CME									
FOCORA	584				584				584
C & D (Institut Renaudeau + IFAG DEV)	1 619				1 619				1 619
CCI	576				576				576
PRO ALTERNA	25				25				25
TNK Alternance	86				86	6			91
Total	3 054				3 054	6			3 060
Amortissements									
Compétences Pro	(163)		(2)		(165)		(0)		(166)
CME									
FOCORA	(584)				(584)				(584)
C & D (Institut Renaudeau + IFAG DEV)	(230)				(230)				(230)
CCI	(484)		(46)		(530)		(46)		(576)
PRO ALTERNA	(25)				(25)				(25)
TNK Alternance									
Total	(1 486)	0	(48)		(1 534)		(46)		(1 580)
Valeurs nettes									
Compétences Pro	2		(2)		0		(0)		
CME									
FOCORA									
C & D (Institut Renaudeau + IFAG DEV)	1 388				1 388				1 388
CCI	92		(46)		46		(46)		
PRO ALTERNA									
TNK Alternance	86				86	6			91
Total	1 569	0	(48)		1 520	6	(46)		1 480

8.2 Immobilisations incorporelles

	31/08/2022	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/08/2023	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/08/2024
Valeurs brutes										
Frais d'établissement	16				16					16
Frais de recherche et développement										
Concessions, brevets, licences	1 032	10 362		791	12 185		312	(121)	617	12 993
Droit au bail										
Fonds de commerce	463				463					463
Immobilisations incorporelles En cours (*)										
Autres immobilisations incorporelles	524	299		(516)	307		400	(31)	(560)	116
Avances et acomptes versés										
Total	2 035	10 660		276	12 971		712	(152)	57	13 588
Amortissements										
Frais d'établissement	(16)				(16)					(16)
Frais de recherche et développement										
Concessions, brevets, licences	(195)	(118)		(14)	(327)		(337)	121		(543)
Droit au bail										
Fonds de commerce	(449)	(355)	355		(449)					(449)
Immobilisations incorporelles En cours										
Autres immobilisations incorporelles	(33)			14	(19)		(9)			(27)
Avances et acomptes versés										
Total	(692)	(473)	355		(810)		(346)	121		(1 035)
Valeurs nettes										
Frais d'établissement	0				0					0
Frais de recherche et développement										
Concessions, brevets, licences	837	10 244		777	11 858		(25)	(1)	617	12 450
Droit au bail										
Fonds de commerce	14	(355)	355		14					14
Immobilisations incorporelles En cours										
Autres immobilisations incorporelles	492	299		(501)	289		391	(31)	(560)	89
Avances et acomptes versés										
Total	1 343	10 187	355	276	12 161		366	(32)	57	12 553

8.3 Immobilisations corporelles

	31/08/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/08/2023	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/08/2024
Valeurs brutes											
Terrains (*)	7 672	192	3 989		(46)	11 807		1 653		(83)	13 377
Constructions (*)	21 627	3 328	12 262		3 557	40 775		6 347	(181)	4 334	51 275
Installations techniques, mat. & out.	512		233	(2)	35	777	(98)	214	(78)	171	986
Autres immobilisations corporelles	4 620		634	(722)	764	5 295	(422)	127	(2 127)	850	3 723
Immobilisations corporelles en cours (*)	7 417		64 034		(4 307)	67 144	(44)	20 435	(1 229)	(10 942)	75 366
Avances et acomptes	677		605		(1 048)	234	(15)	119	(53)	(166)	119
Total	42 525	3 520	81 757	(725)	(1 045)	126 033	(579)	28 896	(3 668)	(5 835)	144 847
Amortissements											
Terrains											
Terrains en crédit-bail											
Constructions	(3 162)	(291)	(1 205)		258	(4 400)		(1 667)	184	0	(5 883)
Installations techniques, mat. & out.	(151)		(110)	1		(260)	35	(254)	78	0	(401)
Autres immobilisations corporelles	(3 109)		(526)	344	(258)	(3 549)	212	(882)	2 167	0	(2 051)
Immobilisations corporelles en cours											
Avances et acomptes											
Total	(6 422)	(291)	(1 841)	345	0	(8 209)	247	(2 803)	2 430	0	(8 335)
Valeurs nettes											
Terrains	7 672	192	3 989		(46)	11 807		1 653		(83)	13 377
Constructions	18 465	3 037	11 057		3 815	36 375		4 680	3	4 334	45 392
Installations techniques, mat. & out.	361		123	(1)	35	517	(63)	(39)	0	171	585
Autres immobilisations corporelles	1 510		108	(378)	506	1 746	(210)	(755)	41	851	1 672
Immobilisations corporelles en cours	7 417		64 034		(4 307)	67 144	(44)	20 435	(1 229)	(10 942)	75 366
Avances et acomptes	677		605		(1 048)	234	(15)	119	(53)	(166)	119
Total	36 103	3 229	79 916	(380)	(1 045)	117 823	(332)	26 093	(1 238)	(5 834)	136 512

(*) Sur l'exercice 2024 ;

Fin des travaux des sites de Balma et ouverture du bâtiment A au public en septembre 2023. La valeur brute des immobilisations du bâtiment A s'élève à 8 700 K€ et se décompose comme suit : un terrain pour 1 674 K€ et une construction 7 026 K€. Sur l'exercice l'amortissement représente 240 K€.

Le bâtiment B sera ouvert au public en septembre 2024, sa valeur figure à l'actif du bilan pour un total de 11 600 K€, soit : un terrain pour 2 232 K€ et une construction 9 368 K€. Sur l'exercice pas d'amortissement.

En 2023 il a été signé un contrat de crédit-bail pour le site de Grenoble pour l'acquisition d'un immeuble en état futur d'achèvement. En 2024 les travaux sont terminés et l'immeuble a ouvert ses portes au public en janvier 2024. A la clôture de l'exercice il a été constaté une immobilisation brute totale de 8 000 K€, se décomposant comme suit, un terrain pour 1 653 k€ et construction pour 6 347 K€. Sur l'exercice l'amortissement représente 144 K€.

Les travaux de l'immeuble de Courbevoie se poursuivent, le montant total des travaux engagés s'élève à 29 038 K€. L'immobilisation est en cours à la clôture de l'exercice pour 75 288 K€, incluant le prix d'acquisition de l'immeuble de 46 250 K€.

8.4 Immobilisations financières

Au 31 août 2024, les titres mis en équivalence correspondent aux titres :

- CIEFA = 2 357 k€

	31/08/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	31/08/2023	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	31/08/2024
Valeurs brutes									
Titres de participations	62				62			(0)	62
Créances rattachées à des participations non conso	115				115				115
Autres immobilisations financières	1 202	(31)	73	(10)	1 234	(46)	575	(113)	1 650
Titres mis en équivalence	1 746		611		2 357				2 357
Total	3 125	(31)	684	(10)	3 768	(46)	575	(113)	4 184
Provisions pour dépréciation									
Titres de participations	(45)				(45)		(16)		(61)
Créances rattachées à des participations non conso									
Autres immobilisations financières	(22)				(22)				(22)
Titres mis en équivalence									
Total	(67)				(67)		(16)		(83)
Valeurs nettes									
Titres de participations	17				17		(16)	(0)	1
Créances rattachées à des participations non conso	115				115				115
Autres immobilisations financières	1 180	(31)	73	(10)	1 212	(46)	575	(113)	1 628
Titres mis en équivalence	1 746		611		2 357				2 357
Total	3 058	(31)	684	(10)	3 701	(46)	559	(113)	4 101

8.5 Stocks et en-cours

Le stock ou en-cours au 31 août 2024 s'analysent comme suit :

	Valeurs Brutes au 31/08/2023	Dépréciations ou reprises	Valeurs nettes au 31/08/2023	Valeurs Brutes au 31/08/2024	Dépréciations ou reprises	Valeurs nettes au 31/08/2024
Stocks de marchandises	29		29			
Total	29		29			

8.6 Ventilation des créances par échéance

Les échéances des créances se décomposent de la manière suivante :

Valeurs brutes	31/08/2023	31/08/2024	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	5 661	116	116	
Clients et comptes rattachés	44 020	46 949	46 211	738
Comptes-courants débiteurs	0	151	151	
Débiteurs divers	2 494	1 921	1 921	
Créances sociales	27	32	32	
Créances fiscales dont IS	6 905	3 893	3 893	
Impôt différés actifs	0	59	59	
Charges constatées d'avance	2 335	2 578	2 578	
Frais d'émission d'emprunt	412	912	117	794
Total	61 854	56 612	55 080	1 533

8.7 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant s'analysent comme suit :

	31/08/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/08/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/08/2024
Clients et comptes rattachés	1 546	974	(1 184)	0	1 337	898	(934)	(1)	1 300
Comptes courants débiteurs	0	0	0	0	0	470	0	0	470
Débiteurs divers	380	0	0	0	380	89	(355)	0	114
Frais d'émission d'emprunt		27			27	49			76
Total	1 926	1 002	(1 184)	0	1 744	1 506	(1 289)	(1)	1 961

	Valeurs Brutes au 31/08/2023	Dépréciations ou reprises	Valeurs nettes au 31/08/2023	Valeurs Brutes au 31/08/2024	Dépréciations ou reprises	Valeurs nettes au 31/08/2024
Clients et comptes rattachés	44 020	(1 337)	42 683	46 949	(1 300)	45 649
Autres créances	17 423	(380)	17 043	8 810	(114)	8 696
Frais d'émission d'emprunt	439	(27)	412	988	(76)	912
Total	61 882	(1 744)	60 138	56 748	(1 491)	55 257

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Composition du capital social

Au 31 août 2024, le capital social se compose de 92 169 actions d'une valeur nominale de 18 Euros.

8.8.2 Variation des capitaux propres – Part du groupe

La variation des capitaux propres – part du groupe – se décompose de la manière suivante :

	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 31/08/2022	1 659	5	189	12 700	7 261	11 481	33 297
Affectation du résultat 2022				3 450	8 167	(11 481)	136
Résultat de l'exercice 2023						7 005	7 005
Distribution dividendes				(1 000)			(1 000)
Variations de périmètre					(137)		(137)
Reclassement					539		539
Situation à la clôture 31/08/2023	1 659	5	189	15 150	15 830	7 005	39 839
Affectation du résultat 2023				12 110	(5 105)	(7 005)	0
Résultat de l'exercice 2024						(1 102)	(1 102)
Distribution dividendes				(1 200)			(1 200)
Variations de périmètre					(4)		(4)
Reclassement							0
Situation à la clôture 31/08/2024	1 659	5	189	26 060	10 721	(1 102)	37 533

8.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	31/08/2022	Dotations	Reprises	Variation ou Reclass	31/08/2023	Dotations	Reprises	Variation ou Reclass	31/08/2024
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	118	137	(118)	0	137	124	(136)	0	125
Provisions pour autres risques	265	635	(63)	0	837	2 776	(110)	0	3 495
Provision pour risque EDT Sornas	163	0	0	0	163	0	0	0	163
Total	546	772	(181)	0	1 137	2 900	(246)	0	3 783

Il a été constaté un litige avec un partenaire pour un montant de 2,2 m€

8.10 Impôts différés

Les impôts différés sont détaillés comme suit :

	31/08/2024	31/08/2023	Variation
Impôts différés actif	59	0	59
Impôts différés passif	732	417	315

Impôt différé par nature :

Impôt différé actif	31/08/2024	31/08/2023
Provision pour départ à la retraite	31	34
PSFE	50	67
Organic	15	15
Effort construction	1	1
Amortissement Fonds de Commerce	89	89
Plus values latentes	322	322
Autres décalages sur retraitements	23	28
Compensation IDA/IDP (**)	(471)	(556)
Total	59	0

Impôt différé passif	31/08/2024	31/08/2023
Provisions réglementées	64	64
Crédit-Bail	523	412
Provisions internes	236	48
Réévaluation immobilière	281	352
Autres décalages sur retraitements	100	98
Compensation IDA/IDP (**)	(471)	(556)
Total	732	417

(*) Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer. Si la probabilité de récupération n'est pas établie, il est interdit de comptabiliser un actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

(**) Les montants d'impôt différé actif et passif sont compensés par entité fiscale ou par groupe fiscal, un périmètre d'intégration fiscale existe et la tête est Réseau Compétences et Développement.

8.11 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont échéancées de la manière suivante :

	31/08/2023	31/08/2024	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Intérêts courus non échus	476	668	612	56	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45 448	64 144	1 168	6 578	56 398
Emprunts en crédit-bail	52 981	52 842	2 350	12 548	37 944
Dettes financières diverses	12 395	5 922	5 922		
Concours bancaires courants	0	0	0	0	0
Total emprunts et dettes financières	111 300	123 575	10 052	19 181	94 342

Sur l'exercice 2023 ;

- La dette de location de financement sur la construction du site de Nantes correspond à 9 488 K€, dont 689 k€ de remboursement sur la période.
- La dette de location de financement sur la construction du site de Lille s'élève à 16 756 K€, dont 224 K€ de remboursement sur la période.
- La dette de location de financement sur la construction du site de Balma s'élève à 20 271 K€, dont 28 K€ de remboursement sur la période.
- Le montant de l'emprunt contracté au titre du site de Courbevoie s'élève à 45 216 K€.
- La dette de location de financement sur la construction de Saint Martin d'Hères s'élève 6 400 K€.

Sur l'exercice 2024 ;

- La dette de location de financement sur la construction du site de Nantes correspond à 8 773 K€, dont 713 k€ de remboursement sur la période.
- La dette de location de financement sur la construction du site de Lille s'élève à 16 255 K€, dont 501 K€ de remboursement sur la période.
- La dette de location de financement sur la construction du site de Balma s'élève à 19 981 K€, dont 291 K€ de remboursement sur la période.
- Le montant de l'emprunt contracté au titre du site de Courbevoie s'élève 64 000 K€.
- La dette de location de financement sur la construction de Saint Martin d'Hères s'élève 7 834 K€, dont 166 K€ de remboursement sur la période.

8.12 Dettes d'exploitation

	31/08/2023	31/08/2024	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus	3 306	8 572	8 572	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	36 833	39 694	39 694	0	0
Dettes sociales	5 866	1 792	1 792	0	0
Dettes fiscales	1 524	2 320	2 320	0	0
Produits constatés d'avance	2 596	2 218	2 218	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation	6 908	6 264	6 264	0	0
<i>Dont impôts différés passif</i>	417	732	732		
Total dettes d'exploitation	57 034	60 861	60 861	0	0

8.13 Résultat d'exploitation

8.13.1 Chiffre d'affaires par secteur

Au 31 août 2024, le groupe est structuré autour de trois principaux secteurs d'activités :

- Formations continue et apprentissages
- Formations initiales
- Autres (prestations de contrat d'assistance, prestation de services et de refacturations)

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Formation continue et apprentissages	109 850	102 294
Divers	24 045	21 092
Total	133 895	123 386

8.13.2 Autres produits

Les autres produits s'analysent de la façon suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Subventions d'exploitation	(76)	1 205
Autres produits - Redevances marques	2 717	2 890
Transferts de charges d'exploitation	74	54
Total Autres produits	2 715	4 148

8.13.3 Les charges du personnel et effectif

	Exercice 2024	Exercice 2023
Rémunérations du personnel	(5 572)	(4 198)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(2 104)	(1 446)
Autres charges de personnel	(298)	(444)
Total charges du personnel	(7 974)	(6 087)
Effectif	121	90

Sur l'exercice 2024, dans les autres charges de personnel inclus 215 K€ de participation des Salariés.

8.13.4 Les autres achats et charges externes

	Exercice 2024	Exercice 2023
Sous-traitance générale	(99 841)	(86 881)
Locations et charges locatives	(3 873)	(3 391)
Entretiens et réparations	(750)	(558)
Primes d'assurance	(162)	(118)
Etudes et recherches	0	0
Divers	(78)	(124)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(6 594)	(6 531)
Publicités	(430)	(469)
Transports	(13)	(11)
Déplacements, missions	(380)	(404)
Frais postaux	(390)	(334)
Services bancaires	(328)	(383)
Autres charges externes	(807)	(708)
Autres charges	(2 904)	(3 148)
Total Autres charges et charges externes	(116 549)	(103 061)

8.13.5 Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Les reprises et dotations aux amortissements et provisions figurant en résultat d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Reprises d'amortissements	12	2
Reprises de provisions sur actifs circulants	1 289	1 184
Reprises de provisions sur risques & charges	246	181
Total reprises d'amortissements et de provisions	1 547	1 366
Dotations aux amortissements incorporels	(317)	(473)
Dotations aux amortissements corporels	(2 725)	(1 841)
Dotations aux provisions sur actifs circulants	(1 506)	(1 002)
Dotations aux provisions sur risques & charges	(2 900)	(772)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	(7 449)	(4 088)

8.14 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits financiers		
<i>Dividendes</i>	0	0
Revenus des autres créances et VMP	24	0
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Autres produits de participation	6	(0)
Gains de change	0	0
Autres produits financiers	415	26
Reprises sur provisions et amortissements financiers	0	0
Total	446	26
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	(16)	0
Intérêts et charges assimilées	(4 434)	(3 188)
Pertes de change	(0)	(0)
Autres charges financières	(9)	(213)
Total	(4 459)	(3 400)
Résultat financier	(4 013)	(3 375)

La variation du résultat financier et principalement liée aux :

- Intérêts d'emprunt de la SCI Paul Doumer dont le montant s'élève à 3 194 K€, versus 1 871 K€ en 2023.

8.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Le résultat exceptionnel s'analyse de la façon suivante :

Groupe Réseau Compétences et Développement

Comptes consolidés -Périmètre Légal

Exercice clos au 31 août 2024

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>	19	1
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)</i>	1 356	2 505
<i>Autres produits exceptionnels</i>	67	218
<i>Résultat de dilution / cession</i>	0	0
<i>Reprises de provisions et transferts de charges</i>	134	404
Total	1 575	3 128
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	0	0
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital (1)</i>	(1 229)	(2 864)
<i>Autres charges exceptionnelles (3)</i>	(45)	(32)
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</i>	(106)	0
Total	(1 381)	(2 895)
Résultat exceptionnel	195	233

- (1) Sur l'exercice 2023, il s'agit de la cession de l'immeuble de Lille et de Saint-Martin-D'Hères (Isère) au crédit bailleur BPCE Lease Immo et Crédit Mutuel Real Estate Lease dans le cadre d'un VEFA.

Sur l'exercice 2024, il s'agit essentiellement de travaux refacturés au crédit bailleur Crédit Mutuel Real Estate Lease dans le cadre d'un VEFA (Saint-Martin-D'Hères (Isère))

8.16 Impôt sur les bénéfiques et impôts différés

8.16.1 Analyse de l'impôt sur les bénéfiques et impôts différés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts sur les bénéfiques	(1 663)	(4 346)
Charges (produits) d'impôts différés	(256)	596
Total	(1 919)	(3 750)

8.16.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse de la façon suivante :

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2024
Impôts sur les résultats fiscaux	(1 663)
Impôts différés	(256)
Charge d'impôt sur les résultats consolidés	(1 919)
<Impôt théorique au taux en vigueur>	173
Différence d'impôt	(1 746)

Analyse de la différence d'impôt	Exercice 2024
Effets des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	(632)
Imputation de déficits antérieurs	(78)
Pertes de filiales fiscalement déficitaires	996
Résultat des SCI	1 131
Autres	176
Contribution sociale 3%	28
Retraitements Consolidation sans impact ID	126
Différences de taux	
Total	1 746
Différence	0

L'imputation des déficits antérieurs (78 K€) concerne :

FOCORA = 38 K€

IHEDRA = 39 K€

8.16.3 Suivi des déficits fiscaux

Les valeurs des déficits fiscaux reportables non activés et activés dans les comptes consolidés sont détaillées ci-dessous :

STATUT FISCAL	déficit antérieur K4 au 31/08/2023	Correction AN	déficit imputés	déficit de l'exercice	somme = Déficit reportable K6 au 31/08/2024	ID au 31/08/2023	Impact Changement de taux	Impact Résultat	ID au 31/08/2024
TOTAL NON ACTIVES	5 366	158	153	4 712	10 082	0	0	0	0
TOTAL ACTIVES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DEFICITS	5 366	158	153	4 712	10 082	0	0	0	0

Au 31 août 2024, les déficits, pour lesquels un impôt différé actif n'a pas été activé, concernent les entités suivantes :

- CD-Services = 905 k€,
- FOCORA = 806 k€,
- Foncière CD = 8 371 k€.

La récupération de ces déficits est estimée peu probable et en conséquence l'impôt différé associé n'est pas activé.

9 Engagements hors bilan

9.1.1 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

- Apport en fonds social avec droits de reprise à l'Association ILERI, de 18 k€ ;
- Nantissement titres SCI Beaulieu 1 k€ (bénéficiaire GENEFIM, crédit bailleur) ;
- Nantissement titres SCI Quai Paul Doumer 10 k€.
- Caution garanties fiscales pour 175 k€.
- Nantissement des parts de la SCI Place du Concert pour 1 k€.

9.1.2 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagement reçu.

10 Autres informations

10.1.1 Événements postérieurs à la clôture

Néant

10.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux Comptes au titre de l'année 2024 se répartissent ainsi :

	<i>Exercice 2024</i>	<i>Exercice 2023</i>
Honoraires KPMG	189	193
Honoraires KPMG pour une SACC	3	15
Honoraires ATRIOM	37	31
TOTAL	229	239

10.1.3 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information n'est pas indiquée car elle aboutirait à communiquer un montant individuel.